

## Clés de répartition

# Les gagnants et les perdants

Le nouvel accord sur la SCNB vient de remettre en lumière la fameuse "clé de répartition" 60/40 entre Flamands et francophones. Avec d'autres, elle fait partie d'un véritable trousseau institutionnel. Un imbroglio belgo-belge en quête d'un serrurier. - Texte: Vincent Liévin-

**V**oilà, enfin, un accord sur les travaux du RER. Fier et volontaire, le ministre François Bellot dégage un "milliard vertueux". On y croit ou pas... En attendant, comment le finance-t-on, ce RER: en respectant une clé de répartition 60/40 (évaluée tous les deux ans) entre la Flandre et la Wallonie. Ce nouvel accord permet de répondre aux critiques de la Cour des comptes qui avait pointé du doigt les retards dans les travaux dus en partie à l'analyse des dépenses... afin d'être certain que la clé de répartition soit bien respectée.

Dans l'opposition, Karine Lalieux, députée fédérale PS, a déposé une proposition de résolution en ce sens au Parlement: *"Le réseau wallon concentre de nombreux ouvrages d'art (68,3 %) parmi lesquels 83 % sont des tunnels... Ces caractéristiques topographiques signifient qu'un kilomètre de voie coûte concrètement 20 % de plus en Wallonie. L'architecture de la clé 60/40 entraîne un sous-investissement chronique."* Kafkaïen? Vous n'avez rien vu!

### Clé de quoi?

La clé de répartition, théoriquement, sert à répartir les moyens qui viennent du fédéral suivant un facteur déterminé (l'IPP - impôt des personnes physiques, nombre d'élèves, nombre "virtuel" de francophones ou de néerlandophones, etc.) entre les Communautés ou les Régions. Plusieurs clés organisent le partage de la Belgique. Pourquoi pas une seule? *"Parce qu'on ne peut pas financer, par exemple, l'enseignement à partir d'une clé fiscale"* explique Benoît Bayenet, professeur ULB et ULG de finances publiques et conseiller communal, PS, à Dinant.

Ces clés sont objectivées par des experts dans un premier temps et puis... *"Dans les faits, il s'agit souvent d'un accord politique et pas une juste proportion"* souligne Marcel Cheron, député fédéral Écolo et spécialiste de l'ingénierie institutionnelle. L'exemple récent est celui des numéros Inami. Maggie De Block l'a reconnu: *"C'est un compromis politique"*. Loin des besoins justement évalués d'une communauté ou l'autre. Médiatiquement, d'autres formes de répartition, comme les quotas linguistiques, font aussi ponctuellement la une concernant l'armée ou l'administration... Benoît Bayenet rappelle ainsi que *"dans le gouvernement fédéral, il n'y a même pas d'équilibre linguistique."*

*Charles Michel n'est pas asexué linguistiquement dans ce gouvernement alors que, selon la tradition, il ne devrait pas être sur le quota francophone".* Combien y a-t-il de clés de répartition en Belgique? *"Impossible de donner un nombre précis. Il conviendrait de commander une recherche universitaire, reconnaît Marcel Cheron. Elles touchent pourtant des éléments concrets comme l'enseignement, la mobilité... et impliquent le fonctionnement de l'État à tous les échelons."* Pour Benoît Bayenet, il existe *"une dizaine de clés de répartition dans la loi de financement: clés fiscales, clés IPP"*... En route donc dans ce dédale, à l'aide de quelques exemples, évidemment non exhaustifs.

### Santé: la clé de la honte

L'exemple le plus connu du grand public est donc

le dossier des numéros Inami octroyés aux nouveaux médecins diplômés en 2022. Malgré les pénuries constatées, le gouvernement fédéral a maintenu la clé 60/40... alors que la recommandation de la commission de planification de l'offre médicale proposait 56,5 %/43,5 %. La ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD), qui soutenait cette dernière proposition, a dû se ranger à l'avis de la N-VA et du CD&V, sans être soutenue par son parti ou le MR.

Toujours en soins de santé, les hôpitaux ne reçoivent pas les mêmes moyens. *"Nous devons faire face à une surreprésentation des hôpitaux universitaires sur Bruxelles. Pour les hôpitaux universitaires, la clé de population communautaire a été appliquée. Par contre, pour les hôpitaux non académiques, le choix a été fait de prendre la clé de population régionale"*, détaille Benoît Bayenet.

### Réformes de l'État

Lors de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État, la clé IPP a déterminé le financement des Régions. En 2015, cela a donné 62,71 % pour la Flandre, 28,73 % pour la Wallonie et 8,56 % pour Bruxelles. *"Elle a été utilisée notamment pour la compétence emploi. Mais pour les allocations familiales, le choix s'est porté sur une clé relative à la population des enfants de 0 à 18 ans. Pour les soins des personnes âgées (allocation d'aide aux personnes âgées, hôpitaux gériatriques, etc.), la dotation a été prévue par la Communauté en fonction de la population des plus de 80 ans."*

Pourquoi cette clé IPP? *“Les Flamands y sont très attachés. Cette clé, qu'ils appellent du “juste retour”, se base sur les richesses produites dans chaque Région. De leur côté, les francophones sont plus favorables à la clé “élèves” (nombre d'élèves par Communauté). Mais comme rien n'est simple, il y a des clefs mixtes ou encore la clé particulière de 80-20 à Bruxelles...”*, détaille Marcel Cheron. Dans un autre domaine, pour l'assainissement budgétaire, les experts devaient tenir compte du fait que les Communautés ne lèvent pas d'impôts. Les Régions devaient donc supporter un poids plus important. La clé proposée a été une clé mixte entre la clé fiscale et la clé population (50/50).

### **Bruxelles: avantage aux Flamands**

Dans la capitale belge, pour certains accords, on se base sur la clé de répartition 80/20 entre les Communautés française et flamande. *“Cela reste très théorique. On n'a jamais fait de recensement de population. On estime même la population flamande à moins de 10 %”*, expose Marcel Cheron. Benoît Bayenet reconnaît, lui, que *“cette clé est issue d'un accord politique. Dans les faits, aux élections régionales de 2009, la proportion des votants est de 88,75/11,25 et elle est de 93/7 concernant les déclarations fiscales en 2008”*. En revanche, pour déterminer le financement de l'enseignement à Bruxelles, la clé 80-20 est peut-être plus juste parce que de nombreux élèves francophones suivent un enseignement néerlandophone.

### **Agence spatiale: les craintes wallonnes**

Chaque dossier se heurte donc aux clefs. Un des derniers en date se situe dans le secteur aéronautique. Fin 2016, le gouvernement fédéral approuve la création d'une agence spatiale interfédérale belge. En Wallonie, le secteur spatial est très développé avec 1.600 employés pour un chiffre d'affaires de 250 millions d'euros. La Flandre veut une clé peu favorable aux francophones. *“La clé de répartition de la participation aux programmes de l'ESA est actuellement de 56-34-10 sur base de la clé Perrin (critères de démographie en faveur de la Flandre, de territoire en faveur de la Wallonie et de l'IPP en faveur de Bruxelles)”*, nous explique un ministre socialiste wallon. La principale crainte du gouvernement wallon dans ce dossier est de voir qu'un mauvais accord sur une clé de répartition *“amène des entreprises à se délocaliser vers la Flandre”*. Vigilance donc.

### **Flamandisation de l'armée**

Le ministre du Budget francophone, André Flahaut et le colonel Luc Gennart s'inquiétaient, voici quelques mois, de la flamandisation de l'armée. Depuis, le ministre de la Défense, Steven Vandeput (N-VA), est suivi de près, notamment par le député Sébastien Pirlot (PS). *“Au 1<sup>er</sup> mai 2016, il y avait 51 % de militaires néerlandophones pour 49 % de francophones, contre 53 % de néerlandophones et 47 % de francophones en janvier 2015”*, a reconnu le ministre en juillet 2016 au Parlement. Toutefois, un effort doit encore être fait pour les colonels et les lieutenants-colonels où il y a respectivement 68 % et 65 % de néerlandophones.

Ces quelques exemples montrent la complexité de la maison Belgique et de ses Régions et Communautés. Mais le plus inquiétant est ce constat que les arbitrages, chez nous, ne sont jamais vraiment issus d'une réalité objective, mais bien d'un accord politique qui ne tient pas compte des besoins réels de chaque Flamand, Bruxellois ou Wallon. ✱

**“Impossible de dire combien il y a de clés de répartition, il faudrait commander une recherche universitaire.”**

**“C'est un accord politique et pas une juste proportion.”**